

---

Dénomination "2 L FINANCE"

N° Gestion 2008B03399 - N° Identification 508594116

Dépôt N° 10541 du 04/10/2010

Acte N° 3/4 PROCES VERBAL DE LA GERANCE (le 01/10/2010)

Séparateur Geide édité le 04/10/2010

---

Paramètre 1 : Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

2008B03399

Paramètre 3 . Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2010

Paramètre 5 Référence document

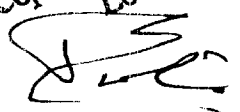
105413

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 . Mode de copie

Avec écrasement

« Copie certifiée conforme »  
Le Gérant  


« 2 L FINANCE  
SARL AU CAPITAL DE 5 000 €uros  
28 , rue du Général EMPAIN  
95570 BOUFFEMONT  
RCS PONTOISE B 508 594 116  
SIRET : 508 594 116 00016 / APE : 6420Z

PROCÈS VERBAL DE LA GERANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2010  
CONSTATANT LE CARACTERE DEFINITIF DES MODIFICATIONS STATUTAIRES  
RESULTANT DES CESSIONS DE PARTS

L'an 2010, le 1<sup>ER</sup> OCTOBRE, au siège de « 2 L FINANCE », société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €uros,

Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de PONTOISE,  
sous le numéro B 505 190 215.

Monsieur Thierry RABIN, agissant en qualité de gérant de cette société, a déclaré et constaté ce qui suit .

**DECLARATION**

1. Par actes sous seings privés en date du 23 SEPTEMBRE 2010 à CHAMPAGNE SUR OISE,  
➤ **Monsieur Fabrice TEXIER** a cédé 50 parts de la société à Monsieur Thierry RABIN.

Le nouvel associé unique a ensuite décidé que, par suite de cette cession, l'article 7 des statuts serait remplacé par les dispositions ci-après, du seul fait du dépôt d'un original des actes de cession au siège de la société, contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt

**Article 7 - Capital social**

Le capital social est fixé à 5 000 euros, divisé en 50 parts sociales d'un montant de 100 euros nominal, entièrement libérées, numérotées de 1 à 50, attribuées en totalité, comme suite aux différentes cessions de parts intervenues depuis la création de la société, à Monsieur Thierry RABIN.

**CONSTATATION**

A la suite de cette déclaration Monsieur Thierry RABIN, en sa qualité de gérant, constate que la modification statutaire ci-dessus énoncée est devenue définitive.

De tout ce que dessus, Monsieur Thierry RABIN gérant, a dressé et signé le présent procès-verbal.